

*DECISION PRISE PAR MONSIEUR LE PRESIDENT
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES*

OBJET : AMENAGEMENT DE BUREAUX ADMINISTRATIFS AU SEIN DU SITE FRANCE SERVICES DE GOURDON .

Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-047 en date du 1^{er} Juillet 2020 donnant délégation à Monsieur le Président,

Vu la compétence « Politique du logement et du cadre de vie »,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au réaménagement de l'Espace France Services, situé à la Maison Communautaire 98 av. Gambetta 46300 Gourdon, afin de proposer un meilleur accueil du public et ceci par la création de trois nouveaux bureaux qui proposeront une meilleure confidentialité,

Considérant le marché de maîtrise d'œuvre signé le 04 février 2025 et les études AVP remisent le 26 mars 2025 qui définissent 6 lots de travaux pour mener à bien cette opération de réaménagement des locaux :

- Lot 1 – Menuiserie intérieure
- Lot 2 – Plâtrerie
- Lot 3 – Electricité
- Lot 4 – Chauffage
- Lot 5 – Ventilation
- Lot 6 – Peinture

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser une consultation des entreprises pour chacun des lots,

Considérant l'article R-2122-8 du Code de la Commande Publique relatif au seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence, des consultations ont eu lieu auprès de 2 entreprises minimum par lot le 22 mai 2025 et les offres devaient être remises pour le 19 juin 2025 au plus tard.

Considérant le nombre d'offres suivant qui a été reçu dans les délais impartis par lot :

- Lot 1 – Menuiserie intérieure : 2 offres
- Lot 2 – Plâtrerie. : 2 offres
- Lot 3 – Electricité : 2 offres
- Lot 4 – Chauffage : 1 offre
- Lot 5 – Ventilation : 1 offres
- Lot 6 – Peinture : 2 offres

Considérant l'analyse des offres afin de proposer à Monsieur le Président de retenir les offres suivantes et d'attribuer :

- le Lot 1 – Menuiserie intérieure – à l'entreprise Menuiserie SOULHIE - ZA Croix de Pierre, 198 Impasse de l'Artisanat, 46300 GOURDON pour une offre financière de 12 977,02 € HT, soit 15 572,43 € TTC.
- le Lot 2 – Plâtrerie – à l'entreprise SARL Dominique VIGIE & FILS, Rue du Marché Vieux, 46300 GOURDON pour une offre financière de 9 960 € HT, soit 11 952 € TTC
- le Lot 3 – Electricité – à l'entreprise SEB ELEC – Zone Artisanale Les Prés Vignals, 46300 LE VIGAN EN QUERCY pour une offre financière de 2 552,81 € HT, soit 3 063,37 € TTC.
- le Lot 4 – Chauffage – à l'entreprise SARL MARSIS, Route de Saint Chamarand, 46300 GOURDON pour une offre financière de 2 064,00 € HT, soit 2 476,80 € TTC.

046-244600482-20250709-2025_09-AR
Reçu le 10/07/2025

- le Lot 5 – Ventilation – à l'entreprise HAKA ENERGY, 832 Route de Gourdon, 46300 LE VIGAN EN QUERCY pour une offre financière de 5 766,56 € HT, soit 6 919,87 € TTC.
- et le Lot 6 – Peinture – à l'entreprise AYMARD, 65 Ter avenue de Sarlat 46200 SOUILLAC pour une offre financière de 5 295 € HT, soit 6 354 € TTC.

DÉCIDE

De retenir les offres techniques et financières pour « **l'aménagement de bureaux administratifs au sein du site France Services de Gourdon** » suivantes :

- le Lot 1 – Menuiserie intérieure – à l'entreprise Menuiserie SOULHIE - ZA Croix de Pierre, 198 Impasse de l'Artisanat, 46300 GOURDON pour une offre financière de 12 977,02 € HT, soit 15 572,43 € TTC.
- le Lot 2 – Plâtrerie – à l'entreprise SARL Dominique VIGIE & FILS, Rue du Marché Vieux, 46300 GOURDON pour une offre financière de 9 960 € HT, soit 11 952 € TTC
- le Lot 3 – Electricité – à l'entreprise SEB ELEC – Zone Artisanale Les Prés Vignals, 46300 LE VIGAN EN QUERCY pour une offre financière de 2 552,81 € HT, soit 3 063,37 € TTC.
- le Lot 4 – Chauffage – à l'entreprise SARL MARSIS, Route de Saint Chamarand, 46300 GOURDON pour une offre financière de 2 064,00 € HT, soit 2 476,80 € TTC.
- le Lot 5 – Ventilation – à l'entreprise HAKA ENERGY, 832 Route de Gourdon, 46300 LE VIGAN EN QUERCY pour une offre financière de 5 766,56 € HT, soit 6 919,87 € TTC.
- et le Lot 6 – Peinture – à l'entreprise AYMARD, 65 Ter avenue de Sarlat 46200 SOUILLAC pour une offre financière de 5 295 € HT, soit 6 354 € TTC.

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Fait à Gourdon, le 9 juillet 2025

**Le Président
Jean-Marie COURTIN**

